

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5503

présenté par
M. Balanant, rapporteur thématique

ARTICLE 68

À l'alinéa 22, après la première occurrence du mot :

« emprisonnement »,

insérer les mots :

« prévue au II de l'article L. 173-3, à l'article L. 230-1 et à l'article 230-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.